



AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS  
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION  
SUR LE PROGRAMME APPROUVÉ CONDITIONNELLEMENT  
DE MAITRISE EN INFORMATION SCOLAIRE  
ET PROFESSIONNELLE DE  
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



360200  
0080019

79.15

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS  
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION  
SUR LE PROGRAMME APPROUVÉ CONDITIONNELLEMENT  
DE MAITRISE EN INFORMATION SCOLAIRE  
ET PROFESSIONNELLE DE  
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

360200  
0080019

DIRECTION DES COMMUNICATIONS  
Ministère de l'Éducation  
1035, de la Chevrotière, 11e  
Québec, G1R 5A5

Avis n° 79.15  
Dépôt légal - 2<sup>e</sup> trimestre  
ISSN - 0709-3985  
Québec, le 18 avril 1980

1- Identification du programme

Nom du programme: Maîtrise en orientation

Appellation du grade: Maître en éducation

Abréviation du grade: M.Ed.

Nom de l'établissement: Université de Sherbrooke

2- Description de la situation

En mars 1972, le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Éducation d'autoriser l'implantation à l'Université de Sherbrooke d'un programme de maîtrise en information scolaire et professionnelle aux conditions suivantes:

- a) que le programme soit considéré à titre expérimental pour une période de cinq années
- b) que le titre du programme soit révisé afin de tenir compte des travaux du Conseil sur la nomenclature des diplômes.

Ce programme de maîtrise comportant au total 30 crédits fut implanté en septembre 1972. Un an plus tard, compte tenu de la règle d'uniformisation du nombre de crédits des programmes de 2<sup>e</sup> cycle, soit 45 crédits, la Faculté des sciences de l'Éducation de l'Université de Sherbrooke décida de suspendre les admissions au programme de maîtrise en information scolaire et professionnelle afin de permettre le réaménagement de ce programme d'études.

Le programme réaménagé et comptant alors 45 crédits fut adopté par l'Université de Sherbrooke en novembre 1974 et offert en septembre 1975. Ce programme modifié se proposait "de donner le complément de formation à l'informateur scolaire et professionnel afin qu'il puisse promouvoir l'adaptation personnelle et professionnelle des personnes auxquelles son information est destinée".

En décembre 1976, fut signé un protocole d'entente entre l'Université de Sherbrooke et la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec. Ce protocole reconnaissait que la maîtrise en information scolaire et professionnelle préparait un spécialiste répondant aux standards d'admission de la Corporation. Toutefois, ce protocole laissait à la Corporation un droit de regard dans l'évaluation des

stages. Cette ouverture laissait l'Université et les étudiants inscrits au programme à la merci de la Corporation et permettait une ingérence de cette dernière en regard du programme de l'Université. De fait, ces contraintes se réalisèrent, et en mai 1977, soit cinq mois plus tard, avant même que des finissants du programme présentent des demandes d'admission à la Corporation, cette dernière avisait l'Université qu'elle ne voulait pas renouveler le protocole d'entente, invoquant une carence chez les étudiants dans la connaissance des fondements psychologiques et dans les habiletés d'intervention d'orientation.

En février 1978, la Corporation maintenait sa décision de ne pas renouveler le protocole d'entente mais manifestait son désir de collaborer avec l'Université à l'élaboration d'un programme qui conférerait aux finissants l'admission sur titre à la Corporation. Entretemps, les étudiants de la maîtrise devinrent conscients de la position de la Corporation. Un certain nombre d'entre eux se désistèrent, invoquant qu'ils ne pouvaient plus vivre dans l'incertitude d'être admis, sur une base individuelle, à la Corporation. De plus, les étudiants du baccalauréat devinrent au courant de la situation. Seulement un finissant du baccalauréat, au lieu de six ou sept comme les autres années, s'inscrivit à la maîtrise en septembre 1978. Les autres intéressés exprimèrent qu'ils verraient à s'inscrire, une fois la situation régularisée.

Pour, entre autres, lever les contraintes posées par la Corporation, l'Université entreprit au printemps 1978 l'évaluation des programmes de baccalauréat et de maîtrise en information scolaire et professionnelle. Cette évaluation explique le retard à produire le présent rapport d'évolution qui était demandé à l'Université pour septembre 1978.

Le 30 avril 1979, le Conseil d'administration de l'Université, sur recommandation du Conseil universitaire, adopta les programmes modifiés de baccalauréat et de maîtrise en information scolaire et professionnelle.

Essentiellement, le programme de maîtrise modifié apporte un enrichissement de la formation psychologique, tout en conservant la solide formation pédagogique et celle concernant les contenus du monde scolaire et du monde professionnel. Ces modifications précisent que le baccalauréat prépare un pédagogue de l'information scolaire et professionnelle tandis que la maîtrise donne les deux autres compétences pratiques de l'orientation; celle de l'évaluation de l'individu et celle de l'aide dans le choix professionnel et des études scolaires en conséquence.

De plus, le nom du programme fut changé pour celui de maîtrise en orientation car cette appellation selon l'Université de Sherbrooke traduit davantage la finalité du programme, à savoir, former un spécialiste de l'orientation.

Par ailleurs, soulignons que l'Université croit que ces modifications permettront d'accroître le nombre d'étudiants aux programmes de baccalauréat et de maîtrise.

Enfin, notons que, le 31 mai dernier, le président de la C.P.C.O.Q. était, d'une part, informé des décisions du Conseil d'administration de l'Université et, d'autre part, invité à confirmer à l'Université que les programmes modifiés répondent aux attentes de la Corporation. Relativement à ce dernier point, une réponse positive fut adressée à l'Université par le président de la Corporation le 29 juin dernier.

Soulignons de plus que des 63 inscrits au programme depuis son implantation en 1972, 26 ont terminé leurs études et obtenu leur diplôme de maîtrise; 4 sont en rédaction d'essai; 12 sont à compléter leur scolarité de maîtrise; 21 se sont désistés en raison de la confusion engendrée par le non-renouvellement du protocole d'entente signé en décembre 1976 avec la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec.

C'est à sa 106<sup>e</sup> séance tenue les 21 et 22 février 1980 que le Comité conjoint des programmes prenait connaissance du rapport d'évolution soumis par l'Université de Sherbrooke et recommandait au Conseil de lever les conditions auxquelles était assujéti le programme de maîtrise en information scolaire et professionnelle de l'Université de Sherbrooke.

Lors de sa 116<sup>e</sup> séance tenue le 18 avril 1980, le Conseil des universités procédait à l'étude de la recommandation du Comité conjoint des programmes et convenait d'adopter la recommandation qui suit.

3- Recommandation

CONSIDÉRANT qu'en 1972, le Conseil des universités recommandait l'implantation à l'Université de Sherbrooke, à titre expérimental, d'un programme de maîtrise en information scolaire et professionnelle comportant au total 30 crédits, sous réserve des modifications qui devraient être apportées au grade couronnant ce programme d'études;

CONSIDÉRANT que le rapport d'évolution produit par l'Université de Sherbrooke fait état des différentes modifications apportées à ce programme depuis son implantation en 1972, en précisant les motifs qui ont amené l'Université à remplacer le nom original du programme par celui de maîtrise en orientation et les raisons qui ont conduit cette dernière à porter de 30 à 45 crédits le nombre total de crédits attachés à ce programme;

CONSIDÉRANT que la modification de la durée de ce programme répond à l'Avis rendu par le Conseil des universités en 1975 sur les conditions d'obtention et les appellations des grades universitaires où il était suggéré que "la durée minimum d'un programme de grade de 2<sup>e</sup> cycle (maîtrise) est de 3 sessions";

( Le Conseil des universités recommande  
( au ministre de l'Éducation de lever les  
( conditions auxquelles était assujéti le  
( programme de maîtrise en information  
( scolaire et professionnelle de l'Univer-  
( sité de Sherbrooke dont le nom a été rem-  
( placé par celui de maîtrise en orientation.





